

## Définitions comptables des indicateurs des fiches financières des régions

Crédit net : crédit - débit des opérations budgétaires aux comptes mentionnés (annulations déduites)

Crédit : Crédit des opérations budgétaires aux comptes mentionnés (annulations déduites)

Les opérations budgétaires d'ordre, lorsqu'elles ont pu être identifiées, ne sont pas prises en compte pour les indicateurs retraçant des opérations réelles.

Libellé	Définition M71
<b>Produits de fonctionnement totaux</b>	<b>Crédit net classe 7</b>
<i>Produits de fonctionnement réels</i>	<i>Crédit net classe 7 (sauf 775, 776, 777, 78)</i>
Impôts directs	Crédit net 731
Autres impositions	Crédit net 73 (sauf 731 et 739)
Dotations globales de fonctionnement	Crédit net 741
Dotations générales de décentralisation	Crédit net 746
Attributions de péréquation et de compensation	Crédit net 7483
<b>Charges de fonctionnement totales</b>	<b>Débit net classe 6</b>
<i>Charges de fonctionnement réelles</i>	<i>Débit net classe 6 (sauf 675, 68, 676)</i>
Achats et charges externes	Débit net 60, 61, 62 sauf 621
Charges de personnel	Débit net 621, 631, 633, 64
Subventions et contingents	Débit net 65
<i>dont contributions obligatoires et participation</i>	<i>Débit net 655, 656</i>
<i>dont subventions</i>	<i>Débit net 657</i>
Charges financières	Débit net 66
<b>Ressources d'investissement totales</b>	<b>Crédit classe 1 et 2 (sauf 11, 12) + crédit 39, 49, 59, 481, 454, 455, 458</b>
<i>Ressources d'investissement réelles</i>	<i>Crédit 1022, 1025, 13 (sauf 139), 16 (sauf 1688, 169), 274, 275, 276, 454, 455, 456, 458 (sauf 269, 279, 166, 16449) + crédit 775</i>
Taxe spéciale d'équipement (Île-de-France)	Crédit 10223
FCTVA	Crédit 10222
Subventions d'équipements reçues	Crédit 13 (sauf 139)
Produits des cessions d'immobilisations	Crédit 775
Emprunts	Crédit 16, sauf (165, 16449, 166, 1676, 1687, 1688)
Recettes d'opérations pour le compte de tiers	Crédit 454, 455, 458
<b>Emplois d'investissement totaux</b>	<b>Débit classe 1 et 2 (sauf 11, 12) + débit 454, 455, 458, 481, 39, 49, 59</b>
<i>Emplois d'investissement réels</i>	<i>Débit 20 (sauf 2044), 21, 23, 26 (sauf 269), 27 (sauf 279), 16 (sauf 16449, 166, 1688, 169), 454, 455, 458, 481 - crédit 236, 237, 238</i>
Dépenses d'équipement directes	Débit 20 (sauf 2044), 21, 23 - crédit 236, 237, 238
Subventions d'équipement versées	Débit 204 (sauf 2044)
Remboursements d'emprunts	Débit 16, sauf (165, 16449, 166, 1676, 1687, 1688, 169)
Dépenses pour le compte de tiers	Débit 454, 455, 458

<b>Libellé</b>	<b>Définition M71</b>
<b>Soldes d'épargne</b>	
Excédent brut de fonctionnement	Produits de fonctionnement courants réels (comptes 70 à 75) - charges de fonctionnement courantes réelles (comptes 60 à 65)
CAF	Produits - charges de fonctionnement réels
CAF nette	CAF - remboursements en capital d'emprunts
<b>Dettes</b>	
Encours de dette sur emprunts	Soldes créditeurs - soldes débiteurs des comptes 16 (sauf 165, 16449, 166, 1676, 1687, 1688)
Annuité de la dette sur emprunt	Remboursements en capital des emprunts + charges d'intérêts
<b>Fonds de roulement en fin d'exercice</b>	<b>Ressources stables - actif immobilisé brut</b>
Ressources stables	Soldes créditeurs des comptes de classe 1 (sauf 11, 12, 1688, 19) et 2 (sauf 269, 279) et des comptes 39, 49, 59, 481, 454, 455, 458 + (crédit net 7 - débit net 6) + (soldes créditeurs - soldes débiteurs des comptes 11, 12, 19)
Actif immobilisé brut	Soldes débiteurs des classes 1 et 2 (sauf 1688, 11, 12, 19, 269, 279) et des comptes 39, 49, 59, 481, 454, 455, 458
<b>Trésorerie nette en fin d'exercice</b>	<b>Trésorerie active - trésorerie passive</b>
Trésorerie active	Soldes débiteurs des comptes de classe 5 (sauf 59)
Trésorerie passive	Soldes créditeurs des compte de classe 5 (sauf 59)

*\* le retrait des crédits 236, 237, 238 permet de corriger des opérations d'ordre sur le débit des comptes 20, 21, 23 afin de calculer le montant des dépenses réelles d'équipement*